

MAÎTRE D'OUVRAGE :
COMMUNE DE FERICY

Mairie de FERICY
1 RUE DE FERLAND
77133 FERICY

Tél 01 64 23 85 26

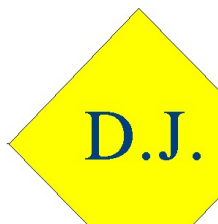
Fax 01 64 23 81 70

E-mail mairie.fericy@wanadoo.fr

CREATION DE TROTTOIR RUES DE FERLAND ET DE
LORETTE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Dressé et présenté par :



Maître d'œuvre VRD
Etude et suivi de chantier
Didier JAKUBCZAK

24,rue de Cessoy
77520 SOGNOLLES EN MONTOIS
Tél 01/60/52/61/82 E-mail :didier.jakubczak@orange.fr

PROCEDURE ADAPTEE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché public passé selon une procédure adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA MARCHE :

COMMUNE DE FERICY

1 RUE DE FERLAND

77133 FERICY

TEL 01 64 23 85 26

E-mail : mairie.fericy@wanadoo.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le 16 juillet 2018 à 12 h00

Article 1 OBJET :

La présente consultation a pour objet la création de trottoir permettant une circulation sécurisée sur les rues de FERLAND et LORETTE.

Article 2 MODALITE DE CONSULTATION ET CONDITIONS

Le présent marché fait l'objet d'une procédure ADAPTEE selon l'article 28 du Code Des Marchés Publics.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le présent le dossier de consultation sur le site www.rpc-repro.com

Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront répondre seulement et exclusivement sous la forme :- .xls

- .doc

- pdf

- dwg

- txt

Le présent marché est conclu à compter de sa notification.

Il n'est pas prévu de décomposition ni en tranche ni en lot.

Les variantes sont autorisées MAIS PAS DANS LES FINITIONS SUPERFICIELLES.

Le marché sera conclu selon l'offre retenue, soit avec un entrepreneur soit avec des entrepreneurs groupés solidaires

L'unité monétaire est l'EURO.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront répondre impérativement sur le dossier modifié sans aucune réclamation.

Article 3 MODALITES DE REGLEMENT :

Les paiements se feront par virement au moyen d'un mandat administratif sur présentation de décompte. Le délai global de paiement sera de 30 jours. Les dépenses liées au marché seront financées par le budget communal. Une retenue de garantie de 5 % sera prélevée sur le montant de chaque acompte, celle ci peut être remplacée par une caution à première demande.

Article 4 DELAI D'INTERVENTION ET VALIDITE DES OFFRES :

L'entrepreneur pourra fixer son délai d'exécution à l'article 5-2 du contrat de travaux. Le délai s'il est inférieur **deviendra contractuel**. Dans tous les cas, ce délai ne pourra être supérieur à celui indiqué dans ledit article cité dessus ; le délai annoncé pour ce marché est de 2 MOIS.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Le Conseil départemental réalisera le tapis d'enrobé sur les deux rues au plus tard vers fin octobre. Les enrobés clairs, plateaux et peintures se réaliseront après la réalisation de ces tapis, le planning doit en tenir compte.

Article 5 PRESENTATION DES OFFRES:

Les offres seront rédigées entièrement et uniquement en langue française

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui ne contiendra qu'une seule enveloppe.

Il comprendra les pièces énumérées ci-dessous datées et signées :

- DC1, DC2 et NOTI2 de l'année 2017

- RIB et un Kbis de moins de 6 mois

- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'a pas fait objet depuis moins de 5 ans d'une condamnation définitive pour infraction aux articles du code pénal ainsi que celle inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire, en état de faillite personnelle ou procédure équivalente ou admis au redressement judiciaire.

- Attestation d'une assurance en cours de validité concernant les risques professionnels et une liste de références de moins de trois ans et de capacités professionnelles (ainsi que du sous traitant le cas échéant)

- Une **déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché**, réalisés au cours des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;

- Une **déclaration indiquant les effectifs** moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;

- Une **présentation d'une liste des travaux** exécutés au cours des cinq dernières années ou au cours de(s) l'année(s),

Précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Une déclaration indiquant l'**outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Le contrat de travaux, le détail estimatif et le bordereau des prix dûment complétés, signés et datés
- Un dossier technique indiquant très nettement les moyens et compétences mis en œuvre pour réaliser ce chantier, les indications concernant la provenance des matériaux employés, un dossier d'exécution des ouvrages qui précise très clairement la durée des différentes phases du chantier ainsi qu'un planning, une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur chantier, les précautions prises concernant les riverains et leur circulation (piétonne pour les trottoirs et véhicule) quotidienne aussi bien sur le chantier que pour l'accès à leur propriété, la signalisation en tout genre à la charge du candidat pour la réalisation du chantier en sécurité...

Si le soumissionnaire remet le dossier sur le site www.rpc-repro.com, celui-ci devra être constitué sous format informatique défini plus haut

Article 6 CRITERE D'ATTRIBUTION :

En application de l'article 44 du CPM, les candidatures qui ne seront pas conformes aux dispositions de l'article 5 du présent RC ne seront pas admises ainsi que toutes offres non signées et pour les cas cités ci-dessous au niveau du prix , du délai et date limite dépassée.

Ne sont aussi pas recevables toutes offres contenant un programme informatique de type virus ou autre, des fichiers non conformes.

Un candidat ne pourra remettre sa candidature et offre sur un support physique, par contre si un candidat transmet son offre par voie électronique, il peut remettre une copie de sauvegarde sous pli scellé et intitulé « copie de sauvegarde et intitulé du DCE et le nom de la commune ». Cette copie serait ouverte qu'en cas de problèmes de tous ordres en informatiques (virus, transmission, ...)

La commission d'appel d'offres retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse dont la candidature est recevable appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

60 % Prix global

20 % Valeur Technique au vu de la note méthodologique présentée et comprenant :

Dispositions prises par le candidat en ce qui concerne le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier) et SOE (Schéma d'Organisation Environnementale) en général et en ce qui concerne toutes les formes de pollution et les moyens permettant de réduire les émissions de Co2 (comptant pour 15% de la note technique) ;

- Moyens humains et matériels qui seront mis en place pour CE CHANTIER avec description des mesures et des équipements de sécurité qui seront mis en place sur CE CHANTIER en matière de d'hygiène et de sécurité (comptant pour 30% de la note technique) ;

- Détail des procédures que le candidat envisage de mettre en place pour réaliser l'opération avec analyse des contraintes liées au site (Piétons, circulation PL, poubelles, transport scolaire.).(comptant pour 30% de la note technique) ;

- Fourniture des fiches techniques des matériaux à fournir (Y COMPRIS POUR L'ENROBE CLAIR PROVENANCE ET COULEUR PROPOSEE°) qui seront employés avec indication de la localisation des centrales d'enrobés (comptant pour 25% de la note technique)

20% DELAI - Planning prévisionnel très détaillé, par tâches et par lieux, daté s'inscrivant dans un délai de réalisation maximum de 2 mois et 7 jours de préparation de chantier ou du délai établi par le candidat. **Le chantier devrait débuter pour février 2018 impérativement pour la réalisation du tapis du CD77 qui se réalisera fin octobre au plus tard 2018.**

En cas de discordance dans l'offre entre le contrat de travaux, le détail estimatif et le bordereau des prix, les indications en lettres sur celui-ci prévaudront.

Les informations fournies par les candidats devront impérativement être adaptées à l'opération. Si seules les informations générales sont données alors que des informations adaptées à l'opération sont demandées, cela sera considéré comme très insuffisant et noté en conséquence. Le candidat qui obtient la meilleure note se verra attribuer la note maximale allouée au critère valeur technique.

NEGOCIATION : Après examen des offres remises, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations sur les trois premiers dossiers. Le cas échéant, la négociation aura lieu avec l'ensemble des candidats et l'invitation à négocier parviendra par fax. La négociation fera l'objet d'une procédure écrite par courrier, e-mail ou fax. Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères annoncés ci-dessus.

Article 7 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Les offres devront parvenir sous pli cacheté à la mairie de FERICY (adresse complète ci-dessus) avec la mention « OFFRES POUR CREATION DE TROTTOIR /NE PAS OUVRIR » **avant le 16 JUILLET 2018 à 12h00**, cette date étant la date limite de réception aussi bien en mairie que sur le site.

Le pli sera remis contre récépissé ou par lettre recommandée avec accusé de réception pour une transmission matérielle.

Pour une transmission immatérielle, la procédure de dépôt de pli est détaillée sur le site, il faudra que le soumissionnaire ait une signature électronique conforme d'une part au référentiel intersectoriel de sécurité et référencé sur une liste des catégories de signatures électroniques à l'adresse suivante www.entreprises.minefi.gouv.f/certificats .

Les échanges électroniques sont sécurisés et le format informatique est défini dans l'article 2.

Les soumissionnaires auront la possibilité de déposer leur offre sur le site www.rpc-repro.com

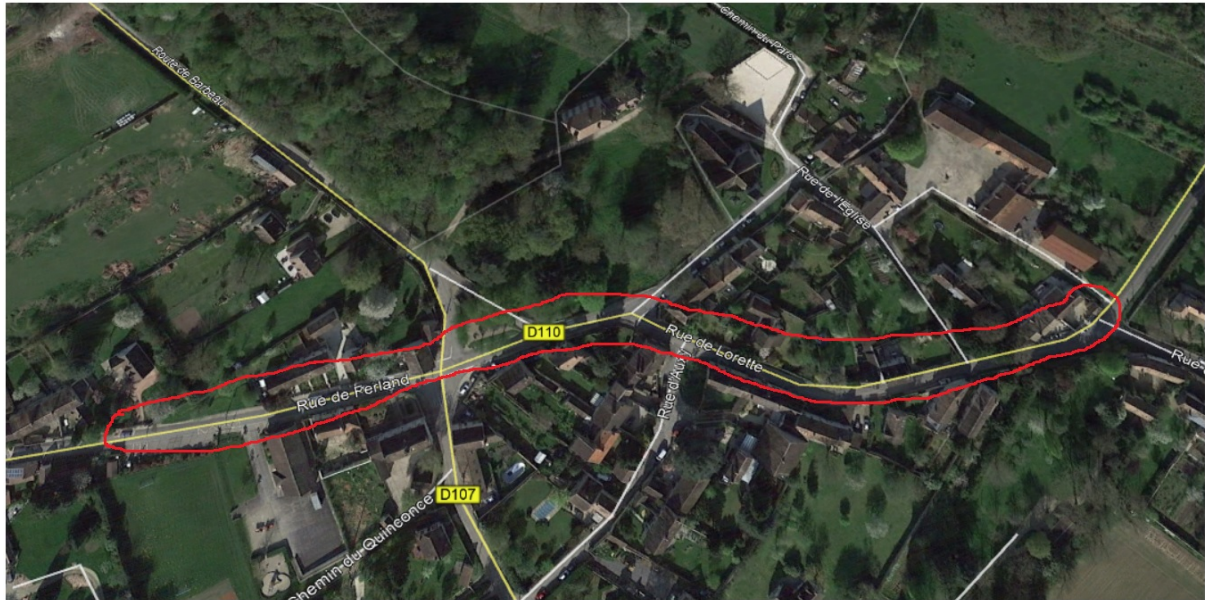
La date de dépôt ne doit pas être supérieure à la date limite et heure définie ci-dessus.


Article 8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Tous renseignements complémentaires pourront être formulés auprès du maître d'œuvre

DIDIER JAKUBCZAK 24 rue de Cessoay 77520 Sognolles en montois mail didier.jakubczak@orange.fr

Article 9 PLAN DE SITUATION



 zone de chantier